

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2023

N° 2023-419 AIDE AUX ENTREPRISES – VERSEMENT D'UNE AIDE À L'ENTREPRISE « DIETPLUS » À CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 7.4

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Vu les délibérations n° 2023-29 du 25 janvier 2023 et n° 2023-89 du 1^{er} mars 2023 décidant du montant des aides aux entreprises et des modalités d'attribution,

La Présidente, conformément au règlement d'aides délibéré lors des Conseils communautaires du 25 janvier 2023 et du 1^{er} mars 2023, décide de verser une subvention d'un montant total de 975 euros (aide au démarrage pour la création d'entreprise : aide aux loyers) à l'entreprise « DIETPLUS » qui a une activité de vente de produits diététiques et compléments alimentaires sur la Commune de Chantonnay.

À CHANTONNAY, le 16 novembre 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 16/11/2023.